

La Petite Tunisie

JOURNAL RÉPUBLICAIN INDÉPENDANT

ABONNEMENTS

	UN AN	SIX MOIS
Tunisie, Constantine et Tripolitaine.	10 fr.	6 fr.
France et Algérie.	12 »	7 »
Etranger.	15 »	8 »

PAYABLES D'AVANCE

Rédacteur en Chef : **Em. LACROIX**

Tout ce qui concerne la Rédaction et l'Administration doit être adressé au bureau du journal

TUNIS. — Rue d'Italie et Hannon, 2 — TUNIS

INSERTIONS

Publicité de la première page, 5 fr. la ligne. — En Echo 2 fr. la lig. — Chronique locale, 1,50 la lig. — Fait divers, 1 fr. la lig. — Réclames en troisième page, 0,89 la lig. — Annonces diverses en 4^e page, 0,40 la ligne.

PAYABLES D'AVANCE

TOUS AU BAGNE !

TUNIS, LE 15 JANVIER 1903

M. Loubet à Tunis

La visite du Président de la République à Tunis est irrévocablement décidée.

Dù, ou non, au mérite de M. Pichon, cet événement considérable rehaussera singulièrement sa situation — cela dit sans autre sentiment que notre naturelle franchise.

Si vraiment quelque morosité fugace devait effleurer notre esprit, ce serait, tout au plus, de savoir le chef d'une France libre, fouler un sol français ou la pensée française ne l'est pas.

Ça pourrait être une tâche dans la vie des bottines de M. Loubet.

Nous ne saurions assez exalter la signification de la prochaine solennité.

Banale dans une bourgade de France tel un lingot, au pays de l'or — une visite présidentielle à Tunis acquiert une ampleur mondiale.

Le Président Loubet à Tunis, c'est la personnification de notre bien-aimée civilisation française, c'est le symbole de nos douleurs historiques pour le triomphe de la pensée et de la conscience humaines, c'est l'incarnation de nos gloires joyeusement payées du sang le plus généreux qui ait jamais abreuvé les continents, c'est, en un mot, la France du rêve des peuples qui vient, étendre ici son bras tutélaire, sur l'infinité d'oubliés qu'engourdissent encore les civilisations pétrifiées.

Ce n'est pas une devise mystique incompréhensible comme l'apporta Saint-Louis, ce n'est pas un principe supplémentaire d'autorité comme le représentait Napoléon III à Alger, que M. Loubet vient offrir aux acclamations des nationalités diaprées de Tunisie — c'est la grande doctrine du Peuple Justice émancipée, et les grâces de la Nation — Charme, double idéal que l'âme orientale a jalousement rélégué dans les cieux tout au-

dessus de la profanation des terrestres.

Devant ce spectacle, tout français n'est plus qu'un atome du grand cœur collectif colonial, pantelant à l'unisson du cœur de la France-mère. Est-il nécessaire d'affirmer que toutes divisions locales pâliront à l'irradiation des trois couleurs nationales? Est-il nécessaire d'autoriser le Résident à jurer au chef de la France Républicaine que toutes discordances sont infranchissablement endiguées par le sentiment français?

Laissons au Résident large liberté de verbe. Tout ce qu'il énoncera sera vrai, quitte à lui, après coup, à parfaire l'harmonie.

Tunis témoignera la magnificence de ses sentiments par la somptuosité de son accueil.

Moins elle y sera préparée par ses finances, plus son sacrifice sera méritoire. On est toujours riche pour faire fête à ceux qu'on aime.

Nous savons que les villes algériennes s'appliquent déjà à de grands préparatifs. Non seulement il ne peut être question de se laisser surpasser, mais c'est à les distancer que se dépense ont nos préoccupations. Les Algériens ne célébreront que des réalités. Nous nous voulons illustrer nos aspirations.

Or rien jusqu'ici, ne traduit une initiative quelconque. Il est temps de se mettre à l'œuvre.

Nous demandons l'élaboration, par la presse, d'un programme vaste et brillant.

Nous demandons que le gouvernement fasse connaître la somme consacrée au faste requis.

A nous, si elle est insuffisante, de demander une augmentation et au besoin un décret imposant la population extraordinairement, pour atteindre le degré de dignité et de splendeur que réclame la bienvenue à Tunis, du Président de la République Française.

LA REDACTION.

Triboulet Linguiste

Un petit canard qui se rédige dans les environs de Tunis, entreprend de défendre un certain V. de C. contre le grief d'avoir recommandé à l'Etat l'affaire véreuse de l'Oued-Zargha.

Cette feuille de chou — et de chèvre — dit, à propos de notre critique : *Il faut croire en vérité que cette feuille (La Petite Tunisie) est peu familière avec (sic) la langue française, pour employer de tels termes. Elle veut dire, paraît-il que le domaine de l'Oued-Zargha est mal-sain.*

D'abord quand on veut enseigner la grammaire à autrui, on commence par la respecter soi-même.

On ne dit pas *familier avec une langue* — sauf celle d'une jolie femme — on dit : *familiarisé avec une langue.*

On est *familier* avec les personnes et *familiarisé* avec les choses. Il eut pu dire encore : ... à qui la langue française est peu familière.

De même : ... de tels termes, soit, trois dentales à la file, est cacophonique et mauvais français, même pour un journal c'est de l'allitération véreuse rappelant le : *Tout art est étranger de Voltaire.*

On dit : de *pires* termes.

Ensuite, si le fol plumeur qui a écrit cette anerie savait au moins lire, il aurait compris le mot *véreux* dans son acception propre de *gâté par les vers* et non au sens figuré de *malhonnête*, car nous en avons souligné la signification en ajoutant : *Le ver, c'est le microbe-paléon au quel ne résistent à l'Oued-Zargha, ni les français ni les siciliens.*

Nous ne nous sommes donc pas borné à *vouloir* dire que ce domaine était insalubre, nous l'avons *effectivement dit*, en un français que le petit canard g gnerait plus à imiter qu'à censurer — d'ailleurs, sans preuve.

Ah ! ça ! quel est donc celui de nous deux qui fait sa syntaxe sous lui ?

Nous lui relevons dans son article cette phrase pâteuse : *La plus grande partie se trouve à une altitude assez élevée pour que la fièvre n'y soit pas à redouter.*

Altitude élevée ? Comme de l'eau mouillée, du sucre doux, du vinaigre acide : on dit *altitude grande, forte prononcée*. Autrement dit un pléonasme véreux.

Ensuite, ... être assez pour... réclame comme complément une proposition positive soit : *être assez élevée pour être à l'abri de la fièvre*, comme l'on dit : *Je suis assez riche pour me payer ce luxe* et non pas : *pour n'avoir pas à me refuser ce luxe* ou : *Je suis assez jeune pour prodiguer mes forces* et non : *pour n'avoir pas à ménager mes forces.*

Dans un autre article, le petit canard dit : *Où en irait-on si chaque association etc., etc.*

La locution est : *Où irait-on. Où irions-nous ?*

Dans un autre article encore : *M. Leroy-Beaulieu entend les mariages entre français et européennes ou entre européens et françaises.*

Les français sont donc des australiens ? On dit tout court : *entre français et autres européens* pour éviter l'apparence d'une opposition. Et l'on conserve le masculin, car on dit : *un mariage entre français et non entre français et française.*

Plus loin : *Un tel langage émanant d'un représentant de la justice prend une portée etc. Il ne prend pas, il a une portée c'est un attribut spécifique, congénital. C'est une image*

balistique. Un fusil a une portée, il ne la prend pas.

C'est du journal et non du Renan. D'accord. Mais c'est le Petit Canard qui a inauguré à Tunis les coups de dents littéraires.

Et, bien qu'il ait été seul à écopper, cela ne l'a pas guéri. Or quand on écrit en français d'antichambre, on gardes ses leçons de grammaire pour le cheval de M. Communaux

Passons aux perles.

Parlant ailleurs du procès de Montpellier et de Yaoub il dit : *Et l'on s'efforce de cacher sous les confitures, le sang français qu'il a sur les mains.*

Le *Petit Canard* ennemi des mariages mixtes, accouple ici un terme concret avec une métaphore.

C'est Joseph Prud'homme disant : *Ce sabre est le plus beau jour de ma vie* ou ce mot de l'autre : *Ceux qui connaissent la profondeur du puits où tomba ma belle mère, comprendront celle de mon affliction.*

Cré pompier ! va !

Pour établir un rapprochement entre *confitures* et *tâches de sang* il fallait allégoriser la confiture pour libérer le style. Exemple : *Est ce pour s'éponger la sueur du sang français qui tâche ses mains, qu'on les taigne de confitures ?*

On pouvait même railler : *Yaoub n'a plus à dissimuler sous son buron ses mains rougies de sang français. Nos françaises les ont enduites d'un cambouis de confitures.*

On bien : *Plus heureuse que Lady Macbeth, aux mains maculées du sang indélébile de Bianco, Yaoub qui a les siennes teintées de sang français, se les voit purifiées par la confiture des ménages montpelliérains.*

Style anti-Communaux : *Les affreuses mégères de Montpellier qui, ayant trop relevé leurs jupons dans leur jeunesse, ne relèvent plus aujourd'hui que de leur faculté de médecine locale, n'ont pas touché les mains de Yaoub assez pourprées de sang français — il les fallait crêper de leurs confitures, sans doute de poires, ces crépisseuses !*

A la *Petite Tunisie*, refuge du bon-garçonisme bourru nous aurions dit : *Yaoub sera acquitté. Les douces commères de Montpellier lui ont tout emmerdonné les mains de confiture.*

Enfin ! voici la parole des perles du *Petit Canard*. C'est toute une hultre : *Entre les arabes et nos filles il y a un abîme que rien ne peut combler.*

D'un arabe ? Vous appelez ça rien ? Que vous faut-il donc, petite mère ? *Couin ! Couin ! Couin !*

Nos Echos

Le Promeneur flanche

Nous avions à vendre quelques parts de fondateur de la *Société Hivernale* que nous voulâmes offrir par voie d'annonces dans le *Promeneur*. Pensez donc ! Il fait un procès au grand Cerele !

Il nous répond : *Nous avons l'honneur de vous faire connaître que nous ne pouvons pas insérer dans le Promeneur l'annonce que vous nous avez transmise hier par téléphone.*

Avec nos regrets, veuillez etc.

Atchi ! Aââatchi !

A propos ! ça marche, la souscription ?

—o—

Notre ami, M. F. Portelli, administrateur-délégué de la *Cie Fran-*

co-Tunisienne, arrivé par le courrier de France, mardi soir, n'a fait que toucher barre à Tunis se rendant à Sfax où l'appellent d'importantes affaires.

—o—

M. le baron d'Anthouard, délégué à la Résidence, a repris sans enthousiasme le chemin de Tunis où il est arrivé mardi soir.

M. Pichon profitera de la présence *in extremis* de son baron pour aller à Paris plaider auprès du ministère des affaires étrangères, la liste des croix qui seront distribuées lors du voyage de M. le Président de la République.

—o—

Un assez fort rassemblement s'était formé, mardi matin, devant l'immeuble Lecore-Carpentier, place de la Résidence où l'on apercevait MM. Fabry, Dramard et Labbé, le greffier et des avocats.

Il s'agissait d'une visite sur les lieux ordonnée par le tribunal.

On sait que notre confrère plaide depuis bientôt dix-huit mois contre M. Luigi Rey, l'entrepreneur qui a construit son immeuble. M. Lecore Carpentier s'est plantamment de maléfactions et réclame non une réduction que le tribunal lui aurait parait-il accordée sur les rapports des experts, mmeicos, mais des travaux complémentaires.

Nous tiendrons nos lecteurs au courant de phases de ce procès qui ne peut qu'intéresser vivement tous ceux qui ont pigeon sur rue.

—o—

M. Pichon a eu l'occasion de mentionner l'amitié qui le lie à M. Revoil.

Veut-il dire que M. Revoil est un mauvais ami qui lui refuserait ses conseils sur l'art de gouverner en Tunisie, ou bien a-t-il voulu se confesser inapte à les comprendre ?

—o—

Nous avons appris avec regret la grave maladie dont souffre M. Saunier, le sympathique juge près notre tribunal civil.

Nous formons des vœux bien sincères pour son prompt et complet rétablissement.

—o—

Décidément, la Tunisie devient de plus en plus le fief de la réaction où celle-ci jouit des faveurs gouvernementales Pichon regnante.

On a pu voir, par la liste des Croix du Mérite agricole récemment distribuées, la part minime faite aux républicains de ce pays.

Pour être bien vu du démocrate qui nous gouverne il faut porter un nom à particule et descendre des croisés ou des croisées.

—o—

Une douloureuse nouvelle venait nous attrister mardi soir.

Ce brave Lemuet, bien connu de tous les tunisiens parmi lesquels il ne comptait que des amis, venait de rendre le dernier soupir à l'hôpital civil où il avait été transporté à la suite d'un commencement de paralysie.

Nous saluons avec tristesse la dépouille de cet excellent ami.

—o—

M. le Dr des Hières de Sfax n'est pas seulement le poète des faibles et des vaincus, il est aussi leur protecteur et leur avocat pratique.

Nous avons goûté, en un plaisir complémentaire de ses belles rimes, la harangue serrée et digne où il a exposé au Résident les justes revendications des fonctionnaires si inhumainement sacrifiés aux gros requins des Finances.

M. Pichon n'a su que répondre par les généralités du monsieur qui tombe des nues.

C'est d'ailleurs son seul exercice depuis son arrivée.

On va faire demander à M. des Hières ce qu'il veut pour lui tout seul. Et comme il ne demandera rien, il n'aura rien, ni pour lui, ni pour les autres. La ballade résidentielle se résoudra en une ballade rimée que nous attendons du bon poète.

Nous proposons comme refrain:
Où sont les promesses d'antan ?

— 0 —

NOUVELLE A LA MAIN A la Ligue

— A propos de de Carnières, savez-vous que le poil recommence à lui pousser rudement ?
— Parbleu ! Il se le frotte tous les matins avec de la crotte de pichon.

LES

Bedeauderies de la "Dépêche"

On connaît ces vers de Victor Hugo.

En partant de Trente
Nous étions trente
En arrivant à Cadix
Nous étions dix

Ainsi que la parodie :

En partant de Melun
Nous étions un
En arrivant à Carcassonne
Plus personne !

Plus personne ! C'est ce qui reste des combattants de la *Dépêche* pour la suppression des 60.000 fr. de l'Archevêché.

Rien de plus lucide, de plus juste que le premier article pour la suppression.

Rien de plus eunuque, de plus cotonneux que la rétractation du lendemain.

Ah ! béni serait le jour, comme disait feu Boulange, où le *trust* argentin éviterait aux journaux la peine de crier, un jour : *Vive la foi !* et l'autre jour : *Vive la ligue !*

La *Dépêche* n'avait pas prévenu son public que l'exposé hostile à la subvention émanait d'un membre de la Ligue. Elle n'est donc pas reçue à revenir le lendemain, sur une opinion que la veille elle a parfaitement donnée comme sienne.

A quoi bon nous attarder à discuter une théorie qui n'est pas celle de la *Dépêche*, laquelle, sur l'existence de Dieu est capable de trois opinions : qu'il existe — qu'il n'existe pas — et entre les deux.

La Ligue de l'Enseignement n'a qu'une politique à suivre ; dénoncer imperturbablement à la France l'impuissance de la population à s'affranchir de l'obscurantisme clérical.

Ce qu'on ne saurait laisser passer, ce sont les arguments par trop bébêtes.

Edifier des églises à cause des mosquées arabes, est d'une suprême sottise. A ce compte-là, si nous étions tombés chez un peuple pratiquant les sacrifices humains ou le culte du Phallus, il ne nous serait plus resté qu'à nous modeler sur leur religion, par esprit de symétrie.

D'où vient cette nouvelle trinité soi-disant nécessaire au colon : prêtre, médecin et instituteur ? Les deux premiers sont des blagueurs, on peut vivre sans l'un et mourir sans l'autre, si le troisième sait son métier.

Enfin, nous avons le droit et le devoir de rejeter la dépense sur la métropole. Si elle tient à notre salut, c'est qu'elle y a intérêt. A elle

de payer. Nous autres, nous ne le voyons que dans la consolidation de l'annuité comme gage d'un emprunt scolaire. La science revient trop chère par elle-même pour la laisser encore rencherir par un centre-budget d'abrutissement.

Avec tout cela, la *Dépêche* ne s'aperçoit guère combien elle s'enlise dans l'impopularité, par ce jeu de bascule.

Elle s'y ruinera sans s'en douter, car sans concurrence appréciable, elle est obligée de lutter à coups de sacrifices énormes comme télégrammes et organisation technique, contre cet ennemi invisible : l'antipathie publique.

Un quotidien qui saurait inspirer confiance au public par son indépendance de caractère, l'enfourerait en peu de temps dans le quinzième dessous, avec trois fois moins de dépêches, chose qui lui pend au nez comme un sifflet.

PICHON-LORQUET

Dans le cortège des boniments à la douzaine que M. Pichon vient de semer sur le littoral tunisien, on distingue pour la première fois, depuis son avènement, une pensée générale une vision personnelle des choses.

Répondant à M. Salavy, à Sfax il dit.

Nous avons la manie de vouloir populariser nos idées et nos luttes dans le monde.

Les Français se trouvent déshonorés s'ils ne les transportent à l'étranger comme des haillons de leurs luttes civiles avec toutes leurs discordes particulières.

Sur la côte brésilienne, au seizième siècle, une colonie française importante fut fondée. Elle comprenait des protestants qui, sous l'inspiration de l'amiral Coligny, fuyaient la persécution.

L'union persista dans les premiers temps entre eux, et avec elle vint la prospérité ; puis des dissentiments éclatèrent entre calvinistes et luthériens et le Brésil devint colonie hollandaise, puis portugaise, et enfin, un Etat indépendant.

Une idée personnelle est toujours méritoire, même fautive. Mais appuyée sur un fait également faux, voilà qui est impardonnable.

La tendance à populariser nos idées dans le monde n'est pas une manie, c'est l'ornement caractéristique et sublime du génie français, c'est le don d'expansion et d'universalisation de notre âme que n'a aucune autre nation de l'univers. C'est la gloire de notre race et de notre histoire, auxquelles M. Pichon n'a absolument rien compris par où, l'on peut prédire qu'il ne sera jamais qu'un diplomate de vingtième catégorie. Sur cette insulte au prosélytisme de la France, un Richelieu l'eût cassé aux gages tout net. Car ainsi que le dit ce politique unique, dans une lettre à Louis XIII : *Il n'est prince pour si puissant qu'il soit, qui ne pense deux fois à attaquer en ses Etats un grand roi qui conserve et protège au loin les autres.*

La voilà notre manie, monsieur, vous qui avez appris ce mot d'un autre prélat que Richelieu.

Quant aux péroratifs de *luttas civiles discordes particulières* etc. correctifs affectés de votre bouillade de rhéteur, ils ne s'appliquent qu'aux situations que créent des gouvernants qui, comme vous et vos prédécesseurs, exercent un métier dont ils ignorent les rudiments. Nous l'allons démontrer.

La reminiscence historique évoquée par M. Pichon est absolument fautive.

Ce n'est pas parce qu'ils étaient français que les colons envoyés au Brésil par Coligny échouèrent. C'est parce que le gouverneur, l'amiral Villegagnon avait insisté auprès de celui-ci pour qu'on lui fit envoyer de Genève par Calvin des théologiens à poigne, la pire race des mômières aux quels il livra la direction intellectuelle de la colonie et qui la mirent à feu et à sang.

Ce n'est donc pas parce que fran-

çais, que nous nous chamaillons, dans les colonies, c'est parce que les gouvernants incapables de gérer le pays à la française, se trouvent rapidement débordés par la réprobation publique et pour se maintenir, se réfugient derrière l'influence abrutissante des colons antipathiques au vrai génie national, mais supportables aux abrutis de naissance. De là la révolte des vrais français intelligents.

C'est l'image exacte de la Tunisie actuelle.

M. Pichon se moque des Sfaxiens en leur donnant à entendre que sans ces zizanies le Brésil serait devenu français. Car un quart de siècle avant, les Portugais avaient déjà organisé administrativement toute la partie occupée du pays, qu'un quart de siècle après ils se partageaient avec les Espagnols. Ils étaient déjà en plein succès lorsque les français songèrent à les concurrencer.

Il n'y a donc rien de vrai dans le cours d'histoire coloniale pour négociants d'huiles et éponges qu'a débité le Résident. Et pour sa philosophie de l'histoire qu'il lise un peu Vico, Ferrari et surtout le français Charrière et nos auteurs modernes.

Ce sera la meilleure façon d'éviter les contestés franco-brésiliens. S'il avait néanmoins quelque penchant pour ces causeries courtoises, il n'aurait qu'à nous en fournir le thème.

Kalaâ-Djerda

TOUS AU BAGNE !

Est-il vrai que la Résidence agissant par la voie du gouvernement tunisien et spécialement par M. Padoux, soit occupée en ce moment à opérer l'échange d'un domaine *melk* contre le *habous* de Kalaâ-Djerda ?

Est-il vrai, que depuis quelques jours et à cette heure encore, un agent du syndicat est installé au Kef auprès du cadi local Hassouna ben Zouari et fait convoquer les dévolutaires de Kalaâ Djerda par petits paquets — ils sont trois cent soixante — et leur fait extorquer leur approbation à l'échange en question ?

Est-il vrai que les experts ou *amin-amin* patibulaires — désignés par le cadi, aient estimé la valeur de Kalaâ-Djerda, phosphates compris, à **soixante-dix mille francs** pour tout potage et la broussaille *melk* donnée en échange, à **cent mille francs** ?

Est-il vrai que ne pouvant décidément plus compter sur la complicité criminelle du cadi de Tunis on le nommerait *mufti* pour le remplacer par quelque *cadaille* complaisante ?

Est-il vrai que l'on tient en réserve un nouveau *mokaddem* qui ne verra le soleil qu'au tout dernier moment pour signer ?

Si tout cela est vrai — et nous en serions plus amusés qu'on ne le suppose — M. Padoux risquerait d'introduire dans sa vie une de ces histoires de cochons à vous dégouter du jambon.

Les points de nullité de cette opération d'aliéné sont si nombreux en droit musulman et en droit français, que nous ne pouvons les mentionner aujourd'hui.

Si cette opération s'accomplissait — et nous *souhaitons ardemment* qu'elle se perpète avant notre prochain article, ce serait la fin de la *Djemaïta* et une révolution profonde dans le statut personnel et religieux musulman.

Les anarchos résidentiels veulent le chambardement malgré nous ?

Allons-y !

JACQUES BAHAR

Le Trust de la Presse

L'Indépendant a bien voulu adhérer à notre projet. Merci au nom des intérêts communs.

Mais expliquons nous : Nous n'avons pas entendu limiter le *trust* aux organes même hebdomadaires. Pour être viable, il doit s'appliquer à tous les journaux français de Tunis et à leurs rédacteurs.

Il faut tous les journaux pour éviter que le pouvoir ne joue des uns par les autres. Il faut les rédacteurs pour l'empêcher d'en faire des directeurs de journaux concurrents. Nous n'insisterons pas sur la question de justice et de dignité confraternelle qui commande de les inviter.

Notre profession comprend actuellement quatorze à quinze personnes. Ce sera le chiffre *ne varietur*.

Notre confrère nous oppose la hiérarchie mouvante qu'entretiennent dans la presse les faveurs résidentielles ainsi que le manque de sens politique qui la caractérise.

Ces deux phénomènes sont en rapport de cause à effet. Si la presse avait le sens politique elle ne briguerait pas les faveurs du pouvoir. Aussi le pouvoir qui le sait, l'exploite-t-il à sa fantaisie.

C'est ce que nous voulons abolir. A Paris, les grands journaux ne sollicitent pas le pouvoir. Ils le dominent et se cuirassent contre ses velléités d'indépendance par des affaires considérables en dehors du journal, qu'ils donnent pour rien avec des villas meublées par dessus le marché.

Nous en savons un, notamment, qui forcée de mobiliser même contre le gouvernement, aurait en deux coups de téléphone, vingt millions à sa disposition. Ce sont des puissances, de grands féodaux.

A Tunis, la même situation est réalisable. Les gros capitaux sont remplacés ici par le monopole virtuel de l'opinion publique que l'institution du cautionnement a concentrée entre les mains de six journaux. Ajoutez à cela l'expérience des choses tunisiennes, les relations les sources d'informations, l'histoire des personnalités etc etc. tout cela constitue une valeur qui ne saurait être neutralisée par moins d'un million, autrement dit un français arrivant avec un million pour « couler » la presse *trustée* les mangerait avant d'y arriver. Réunis, nous valons donc un million, exactement comme un objet qu'on ne peut contrebalancer qu'avec un poids d'un kilo, pèse un kilo.

C'est ce million que le *trust* a pour but de mettre en valeur.

Pénétrons-nous bien de cette idée que le *trust* est incompatible avec maints préjugés, rivalités et rancunes que nous croyons indéracinables. Tout ce qui nous divise s'évanouira déjà dans la courte période d'organisation et des ennemis mortels seront tout étonnés de se serrer franchement la main en se disant : que nous étions bêtes, tout de même !

Et ce ne sera pas un baiser Lamourette finissant en guillotines, mais une soudure d'intérêts réels et durables. Les syndicats de Bourse, les comptoirs industriels et les *trust* opèrent des réconciliations miraculeuses. Et encore, là, on trouve moyen de se jouer sur le dos, ce qui ne sera pas possible entre nous.

L'équation est donc celle-ci :

Etant donné que toutes les affaires dépendent ici du gouvernement, que les meilleures ne vont à des gens absolument intelligents que parce qu'ils ont pris à leur dévotion la plume des journalistes, pourquoi ces journalistes indispensables ne centraliseraient-ils pas eux-mêmes, ces affaires directement ?

Que s'il suffit de les obtenir déjà comme commanditaire d'un seul journal à plus forte raison le *trust*

de tous les journaux devra-t-il les obtenir.

On voit beaucoup d'obstacles où il n'y en a pas. On objecte par exemple certaines vanités supérieures à l'intérêt. Erreur ! Tel qui gagnerait au *trust* ses 100 ou 200.000 francs par an, pourrait s'offrir toutes les satisfactions de vanité imaginables sur le reste de l'humanité — et laisser ses collègues l'enrichir en paix.

On invoque aussi les difficultés des répartitions de bénéfices.

Sans doute, s'il fallait discuter à six, par exemple, il y aurait au bout d'un quart d'heure trois morts et deux blessés sur le carreau. Quand faux sixième ils l'auraient déjà dévoré dans les cinq premières minutes. Mais un procédé nouveau évitant tout froissement est déjà prêt à fonctionner.

Il y a aussi la question de transition. Comment un journal à capitaux étrangers parviendra-t-il à s'émanciper ? Car il faut que chaque membre-directeur du *trust* soit propriétaire de son organe et du cautionnement. Tout cela est également prévu. Prévu aussi l'éventualité d'un refus d'adhésion. Quant à la défection — ah ! non ! on n'a jamais vu quelqu'un fuir une grosse rente. Presque tout le monde a de la famille, c'est une caution,

Il n'y a plus qu'à procéder à la fixation d'une trêve initiale d'un mois. La polémique chômera. Une idylle quoi ! Au besoin, on *neutraliserait* M. Pichon source d'irritation, comme on neutralise les villes dans les courses d'automobiles. On ne l'engueulera plus qu'à quatre kilomètres à l'heure.

Espérons que la fougue de nos confrères s'adouira devant cette proposition bucolique.

J. B.

Réclame typhoïde

« La réclame typhoïde ou l'art de noyer le Casino dans l'eau de Garci ». Tel est le titre d'une prochaine brochure qu'éditera la *Dépêche*.

Déjà samedi dernier en dénonçant l'eau de Zaghuan comme infectée du *bacterium coli* elle a fait fuir de Tunis douze mille étrangers venus pour se ruiner au baccara. Dix mille qui avaient déjà retenu leurs places aux wagons-lits à Alger, se sont ravisés. Enfin vingt mille anglais prévenus en pleine mer ont détourné leur poupe de Tunis pour cingler sur Aden.

De sorte qu'on ne boira cet hiver au Casino ni de Zaghuan, ni de Garci, ni de bouillon.

Chronique locale et régionale

Maxula-Radès

M. G. Ravotti, Conseiller municipal à Maxula-Radès est parti pour la Grèce où il va faire un séjour de quatre années.

On nous assure qu'il n'a pas donné sa démission.

Ce n'est pas que la présence d'un conseiller de plus ou de moins soit utile à la marche des affaires municipales de cet embryon de village mais le gouvernement ne peut laisser un conseiller s'absenter aussi longtemps sans pourvoir à son remplacement.

Saint Germain

Les soixante quinze propriétaires de ce centre seraient très obligés à M. le directeur général des Travaux publics de cet embryon de village mais le gouvernement ne peut laisser un conseiller s'absenter aussi longtemps sans pourvoir à son remplacement.

L'OXYGÉNÉE CUSENIER

est la seule *ABSINTHE* consommée par les gourmets et recommandée par les Hygiénistes.

Docteur M. Cardoso, chirurgien titulaire à l'hôpital italien spécialiste pour les maladies de l'oreille, du nez, de la gorge, reçoit tous les jours, de une heure à deux heures, rue Hannon, n. 2.

Il est spécial des végétations adénoïdes. Intubation dans le croup et la diphtérie.

LA CONVENTION INAVOUABLE

SUITE

Suite du commentaire

de l'article 8

Le fait que la Municipalité a livré les contribuables et le gouvernement pieds et poings liés à l'Hivernale est si naïvement exprimé, qu'il faudrait n'avoir jamais négocié une affaire dans sa vie pour ne pas l'apercevoir clairement.

Nous avons dit que l'Hivernale avait le droit de faire constater par huissier les violations par les cercles de son propre contrat avec la Ville et que ceux-là étaient appelés à connaître. On en a douté.

Le texte dit : La constatation légale par le concessionnaire d'infractions aux dispositions ci-dessus dûment constatées par l'Administration et non réprimées, lui donnera le droit d'appeler la Ville de Tunis en garantie des dommages qu'il aurait soufferts.

Remarquez ce mauvais français de constatation légale par le concessionnaire d'infractions constatées par l'Administration.

C'est la constatation par l'un d'infractions déjà constatées mais non réprimées par l'autre.

Comment la même infraction qui est un fait instantané, fugitif, peut-elle être constatée à deux époques et par deux personnes différentes, avec l'intervalle nécessaire à la répression ? C'est purement idiot. Nous évertuerons-nous à dégrader l'esprit réel de ce texte qui en manque tant ? Non ! Bornons-nous à le faire fonctionner par hypothèse.

Supposez MM. Attia, Prévost, Proust, Jeannin, Valensi, etc... morts et par conséquent ravis, l'un à l'Hivernale les autres à la Municipalité et remplacés malheureusement par de fieffés forbans ou naufrageurs quelconques.

La dessus, l'Hivernale qui aurait des intelligences dans le cercle serait exactement au courant des infractions et s'arrangerait pour les faire constater par la Ville, mais grâce à la complicité de l'administration nouvelle, n'en serait

pas officiellement saisie. Un beau matin l'Hivernale fond avec un huissier sur les cercles, constate un état de choses préjudiciables pour elle et fait chanter la Municipalité d'une indemnité d'autant plus forte que l'Hivernale et les conseillers municipaux — nous parlons toujours d'une hypothèse future n'est-ce pas ? — partagent à la sortie.

Cette porte ouverte au chantage et au sac des deniers publics n'a pas été ménagée dans ce but. La meilleure preuve est que si l'on accusait MM. Attia, Prévost, Proust, Jeannin et Valensi, ils répondraient en chœur : Jamais de la vie !

Seulement, eux partis, leurs successeurs y verraient une compensation assurée et chiffrable au maximum possible de la cagnotte du cercle. Prévost — on un déficit de 2 ou 300.000 francs ? Vite on fait constater des infractions chez le voisin puis on fait chanter la Ville d'une somme et le bilan est bouclé.

Vous nous direz, qu'il n'y a plus de cercles. Mais il ne s'agit pas des personnalités actuelles, puisque c'est la crème des honnêtes gens à qui la Petite Tunisie elle-même donnerait le bon Dieu sans confession — surtout le bon Dieu.

Toutefois la même influence qui les fit fermer peut les faire rouvrir adhoc plus tard.

Suppression des jeux

Art. 9. — Dans le cas où les autorisations ou tolérances seraient retirées pour quelque cause que ce soit, la Ville s'engage à payer au concessionnaire, pendant toute la durée de la concession restant à courir, une indemnité annuelle égale à neuf fois le prélèvement fixe stipulé au dernier paragraphe de l'article 8. Si le montant du prélèvement fixe n'avait pu être établi, l'indemnité annuelle à payer au concessionnaire serait fixée aux neuf dixièmes de l'annuité de remboursement des immeubles.

De plus, le concessionnaire serait dégagé de toutes obligations concernant l'exploitation du Théâtre-Casino et du Café-Restaurant du Belvédère et serait tenu purement et

simplement de remettre l'exploitation à la Ville.

Commentaire

On voit ici que la Ville a été consciente d'avoir livré un pouvoir qui ne lui appartenait pas et qu'elle savait devoir surprendre par l'embrouille la sanction du gouvernement. C'est écrit en toutes lettres.

En effet, si le gouvernement avait été appelé à discuter cette convention en prenant le temps d'analyser chaque clause à son propre point de vue, il n'aurait jamais laissé passer cette phrase : Dans le cas où les autorisations ou tolérances seraient retirées pour quelque cause que ce soit, la Ville s'engage à payer etc.

Cette phrase est visiblement de quelqu'un, sous tutelle d'une autorité supérieure et non de cette autorité elle-même, de qui dépend le retrait de l'autorisation — qui ne s'astreindrait pas de gâtté de cœur à une pénalité terrible, pour une mesure qu'elle ne prendrait jamais, au bout du compte, que dans l'intérêt de l'ordre public ou sous la poussée de l'indignation générale.

Nous ignorons quelle a pu être la pensée de derrière la tête de M. Prévost et consorts.

Mais le texte n'en ligotte pas moins le gouvernement comme à la crapaudine, ce que nul ne fait soi-même.

En effet, s'il s'avisait de supprimer les jeux de hasard il aurait à payer à l'Hivernale une pénalité fantastique neuf fois plus forte que le prélèvement annuel de la Ville qui est de 10 0/0 sur le produit des jeux, soit l'équivalent de 90 0/0 de ce produit brut et cela pendant trente ans.

Calculons : L'Hivernale a gagné l'été dernier au Belvédère rien que sur les jeux, une moyenne de 115 fr. 80 par jour, chiffre officiel, représentant 10 0/0 du total, bénéfice égal à celui de la Ville. Multiplié par 9 cela fait 1042 francs 20 par jour.

Le Belvédère joue du 15 avril au 15 novembre, soit 214 jours ce qui fait 223.030,80.

Le Casino joue du 15 novembre

au 15 avril soit 151 jours. Nous n'exagérons pas en évaluant le bénéfice quotidien des jeux à 1600 fr. soit 450 de plus qu'au Belvédère qui a eu la concurrence de la Goulette à Hammam-Lif et l'absence des plus riches tunisiens et de tout étranger.

Les 90 0/0 de 1600 francs font 1440 francs et pour 151 jours font 217.440 francs qui, ajoutés au produit du Belvédère forment un total de 440.470 francs par an et pendant trente ans 13.214.100 fr. Treize millions deux cent quatorze mille cent francs que la Ville s'est engagée à payer à l'Hivernale si le gouvernement à l'aide de retirer à cette société l'autorisation de mettre tout Tunis sur la paille par la culture intensive du baccara,

Or le budget de la Ville fait corps avec celui du Protectorat. C'est donc le gouvernement et la Tunisie dont les ressources et la prospérité sont ainsi à la merci d'une formidable entreprise d'exactions et de ravage.

Avions nous tort de dire dès le début, que la Ville avait créé un contre-gouvernement en face du pouvoir officiel et plus puissant encore que celui-ci ?

Il faudra que M. Pichon que M. Roy et que toutes les administrations en passant par où voudra l'Hivernale, sinon elle a en mains la force de se faire supprimer les jeux et d'encaisser son indemnité.

N'allez pas croire que ce soit de son propre chef que M. Pichon soit allé présenter ses respects aux auteurs de cette aliénation du pouvoir de l'Etat, MM. Prévost, Proust, Jeannin et Valensi. Il ne s'y est résolu que contraint et forcé et c'est dans le même état d'âme qu'il fera décorer M. Attia par M. Loubet d'ici Pâques ou la Trinité.

Car l'Hivernale a eu soin de centraliser dans sa main par le grand cercle, tout ce que Tunis compte de gens influents de tous les mondes : banque, commerce, administration et armée. Elle a obtenu du Général de la Bégassière cet inconcevable ordre du jour autori-

sant les officiers à faire partie, du grand Cercle, autrement dit, d'aller cotoyer la tourbe des degrés et de filous embauchés en France et figurant ici sous des noms pompeux d'aller se faire voler leur s'ide et leur fortune par eux, et de s'exposer à des offres plus au moins habiles d'espions et de corrupteurs de tout accabit.

Voilà la responsabilité terrible que l'Hivernale a réussi à faire endosser à un chef d'armée qui, on s'en doute bien, ne l'a pas entendu ainsi, mais qui ne l'a pas moins fait.

Et ces notabilités que l'on séduit et retient par des faveurs sans équivalent qu'un homme délicat n'accepte pas de sang froid, ces notabilités dont les noms sont éblouissants par les tripotages qu'ils couvrent inconsciemment, servent de marchepied à une usurpation du pouvoir aussi honteuse que celles dont la Rome antique et la Byzance pourrie nous laisserent le souvenir. Jadis les rênes du pouvoir glissèrent aux mains des histrions à des athlètes, — aujourd'hui c'est des croupiers et des chevaliers d'industrie expulsés de tout les tapis-francs de la métropole.

Voilà de quoi notre gouvernement est l'esclave et notre population tributaire....

Venez-nous dire que tout cela n'est pas pure vérité ! Contestez arguments et chiffres. Nous ne demandons tonte erreur, toute exagération, sans entêtement ni fausse honte, ni regret. M. Terras conseiller municipal, champion du jeu, de la roulette et de l'Hivernale à la Dépêche a déjà rompu pas mal de lances en leur faveur. Qu'il sorte, parle et vienne défendre son œuvre ! Qu'il nous signale enfin cette prospérité que le Casino devait répandre sur Tunis. Nous sommes pressés de lui prouver que la cité est saignée à blanc et qu'avoir démocratisé le jeu parmi une population inexpérimentée fut un abominable forfait.

Allons ! les contradicteurs, montrez vous ! (à suivre).

PHARMACIE PARISIENNE

Analyses Médicales, Bactériologiques et Industrielles

TUNIS — 4, avenue de France, 4, — TUNIS

ESTRAGNAT

Pharmacien de 1^{re} classe de l'école supérieure de Paris

Chimiste essayeur diplômé de la Monnaie

TUNIS — 4, avenue de France, 4, — TUNIS

MALADIES DE POITRINE

guéries par les DRAGÉES RUSSES

Copie de la lettre adressée par M. le Dr Gombault, médecin en chef des Hôpitaux de Paris, à M. L. Lingrand, directeur propriétaire de la Pharmacie Continentale de Paris.

« Paris, le 7 janvier 1889.

« MONSIEUR LINGRAND,

« J'ai employé avec succès, sur un grand nombre de mes malades, vos DRAGÉES RUSSES et chaque fois, elles m'ont donné les meilleurs résultats, et même la guérison complète dans les cas de Bronchites aiguës et chroniques, Catarrhes et Asthmes.

« Veuillez agréer Monsieur, l'assurance de mes sentiments distingués.

« Dr GOMBAULT,

« Médecin en chef des Hôpitaux de Paris. »
Jamais aucune autre spécialité n'a obtenu une semblable attestation d'un médecin en chef des Hôpitaux de Paris.

C ARCUTERIE FRANÇAISE

LAVERSON, PROPRIÉTAIRE
OUVERTURE LE 1^{er} JANVIER 1903
Case 71, au Grand Marché
et 4, Rue de Marseille
Charcuterie de 1^{er} Ordre
La Maison se chargera de toutes les commandes de pâtés fins et pièces décorées.

BIZERTE

GRAND CAFÉ TERMINUS
Etablissement de premier ordre
Consommations de choix — Liqueurs de marque

Robes et Manteaux.

M^{me} V^{ve} DONQUE
TUNIS - 16, Rue d'Angleterre - TUNIS
au rez-de-chaussée
Travail Soigné.

A Vendre pour cause de départ.
à Bizerte Grand Café
bien achalandé. Prix modéré.
S'adresser au bureau du journal
ou sur les lieux.

GRAND BAR DE L'UNIVERS

Avenue de la Marine

Licari, propriétaire; Stéphanini, gérant
Etablissement complètement remis à neuf

Consommations de 1^{er} choix.
Liqueurs de marque,

Société Française

DES CHAUX ET CIMENTS

Du Bou-Kournine (Hammam-Lif)

A. BELLINO et Cie

Vente au détail

TUNIS — 14, Rue de Grèce — TUNIS

Broderies et Dessins

11, rue Chaker

A LOUER

Pour la fin de l'année arabe,
grand et vaste local actuellement occupé par la Compagnie Algérienne
ainsi que les 1^{er} et 2^{es} étages.

S'adresser à M. Grego, propriétaire,
rue Hanon, 2.

Vient de paraître

LA SÉRIE DES PRIX

de la Ville de Tunis

Nouvelle Edition supprimant l'ancienne Série

En vente chez les éditeurs-dépôtaires
J. PICARD et C^o (Imprimerie Générale), 8, rue Al-Djazira, Tunis

TUNIS-HOTEL

12, rue d'Italie, 12

Em. GIRAUD, propriétaire

GRAND RESTAURANT DE 1^{er} ORDRE

Service à la carte et à prix fixe

Salons pour Familles

Spécialité de Conserves de Gibiers et de Fruits

MÉDAILLE OR ET ARGENT

Institut Dentaire

Pierre LESCOT

Chirurgien-Dentiste

Place de la Résidence, Entrée I, Rue de Rome

A vendre à St-Germain 1000^m de terrain bien situé et bonne terre, complanté d'arbres.

Sad, au bureau du Journal.

OMEGA

Montre de Précision

OR, ARGENT, ACIER, NICKEL

Paris 1889

Hors concours Membre du Jury

Genève 1896

Médaille d'Or

Bruxelles 1897

GRAND PRIX

Grand Assortiment

de bijouterie joaillerie, bijoux, arabes.

Décorations et insignes français et étrangers. Choix complet

d'Orfèvrerie "Bou-lenger"

D. LADISLAS, Horloger-Bijoutier

4, Avenue de France — TUNIS

MONTS DE PIÉTÉ TUNISIENS

Autorisés par décrets beylicaux des 13 Août 1879 et 15 Juin 1881

BUREAUX : 12, Rue de Hollande

Engrais organique riche, pour la culture maraichère et la viticulture prêt à être employé, à céder à prix très modérés, sur place à Tunis, ou rendu à la propriété, au gré de l'acheteur.

S'adresser à l'entrepôt du Domaine POTIN, avenue de Carthage à Tunis.

Demandez dans les Établissements

l'Absinthe BERGER

la plus répandue et la meilleure entre toutes.

Agents généraux et dépositaires pour la Tunisie MM. FION Frères, 15, rue de Besançon, Tunis.

RAYMOND VALENSI

Ingénieur-Architecte

22, rue de Russie, 22

Immeubles de rentes -- Construction industrielle et rurale -- Arrosage -- Distribution d'eau, etc., etc.

Plans, Projets, affaires à forfait

HYGIÈNE DE LA TOILETTE

Les qualités désinfectantes, microbicides et cicatrisantes qui ont valu au coaltar Saponin Le Beuf son admission dans les hôpitaux de la ville de Paris se rendent très précieuses pour les soins sanitaires du corps, lotions lavages des nourrissons, soins de la bouche qu'il purifie, des cheveux qu'il débarrasse des pellicules, etc.

Le flacon 2 fr. les 6 flacons 10 francs dans toutes les pharmacies.

Se défier des contrefaçons

Dépôt : Pharmacie NEE

CE JOURNAL EST COMPOSÉ PAR DES OUVRIERS SYNDIQUÉS.

Le gérant : Em. LACROIX

Imprimerie de la Petite Tunisie

LE MONDE

3^e Française d'Assurances sur la Vie et contre l'Incendie

SIÈGE SOCIAL :

Paris, 16, rue Pelletier, Paris (sous le contrôle de l'Etat)

VIE. — Assurances en cas de décès. — Mixtes et à terme fixe. — Assurances en cas de vie. — Rentes viagères immédiates, différées et de survie. — Nues propriétés, etc.

INCENDIE. — Assurances d'immeubles, fermes, mobiliers, marchandises. — Assurances contre la foudre et les appareils à vapeur. — Contre le recours des locataires. — Contre les risques locatifs et les risques du voisinage.

Les polices de la Compagnie LE MONDE sont acceptées par le Crédit Foncier de France. S'adresser pour tous renseignements à M. G. ATTIA, agent général et inspecteur de la compagnie à Tunis, 25, avenue de Paris.



A la Ville de Sfax 11 bis, rue d'Allemagne - TUNIS HUILE D'OLIVE PURE EXTRA SUPERIEURE de la Maison CARMELO AVVOCATO et Fils de SFAJ

Société Tunisienne d'Approvisionnement 22, Rue d'Italie, TUNIS Prix fixes marqués en chiffres connus

Banque de Tunisie Société Anonyme - Capital 50 millions de francs Siège Social à Tunis OPERATIONS DE LA SOCIÉTÉ

E. FAURE ET CIE 14, Rue d'Italie - Tunis GRANDE SPÉCIALITÉ DE CHAUSSURES pour Hommes, Dames et Enfants

Messageries Universelles P. DANA 9, Rue Es-Sadikia, 9 - Tunis Camionnage aux Vapeurs, Gares, Villes, Hôtels

GRANDE BOULANGERIE ET PATISSERIE ANGLAISE ET VIENNOISE TUNIS. - 24, Rue d'Italie et Boulevard de Paris 8, - TUNIS MM. WAGNER, ALBRECHT et Cie

GRANDE BOULANGERIE-PÂTISSERIE-CONFISERIE A LA LUNE MAISON FRANÇAISE PAINS VIENNOIS, CROISSANTS ET BRIOCHES

MAISON MODÈLE Avenue de la Marine, 72, à côté de la Résidence Tunis Succursale à Bizerte VÊTEMENTS CONFECTIONNÉS ET SUR MESURE

VINS ET EAUX-DE-VIE DU DOMAINE DE POTINVILLE F. BERNET 23, rue d'Italie, TUNIS Liqueurs de Marque - Livraison à Domicile

BRASSERIE DE LA LOIRE Tenue par B. MERTILLO Avenue de la Marine, 57 - TUNIS EN FACE LE CASINO SALONS RÉSERVÉS - BILLARD

CIE Franco-Tunisienne de Navigation Siège social, 7, rue de la République, Marseille Agence de Tunis Services réguliers entre le Languedoc, l'Algérie, la Tunisie, la Tripolitaine et Malte

SUPPRESSION DES POMPES et des Puits ouverts Les Docteurs considèrent pour avoir toujours de l'eau saine, de les remplacer par le Dessus de Puits de sécurité

Outillage Agricole & Industriel BENEDITE & DIDI 28, rue Es-Sadikia (près la gare française) CHARRUES DE TOUTS MODÈLES & DE TOUTES DIMENSIONS

Eaux Minérales Naturelles Froides D'AIN-GARCI Digestive, Tonique, Fortifiante, Diurétique SOURCE RÉGENCE SOURCE PASTEL

Aux Armes de Saint-Etienne 23, rue Al-Djazira - TUNIS Veuve C. BOURY Armes de chasse et de tir. Articles de chasse

CIE DE NAVIGATION MIXTE CIE TOULACHE - paquebots-poste français - Agence de Tunis Service régulier à grande vitesse entre la France, l'Algérie, la Tunisie, l'Italie et la Tripolitaine et le Maroc

COMPAGNIE ALGERIENNE Société Anonyme / Capital 25.000.000 entièrement versés Succursale de Tunis, Avenue de France

Maison Paonessa, Artificier 22, Avenue de la Marine, TUNIS FABRIQUE D'ARTIFICES EN TOUTS GENRES Entreprise générale de fêtes publiques et privées

Ciments Supérieurs Thorrand et Cie ALLARD, NICOLET & Cie, A VOIREPPE (ISÈRE) Spécialité de Travaux en Ciment

PHARMACIE MODERNE J.-M. FATTACCIOLI Pharmacien de 1re Classe de l'Ecole Supérieure de Montpellier TUNIS - 1, Rue de Bône, 1 - TUNIS

CHAUX HYDRAULIQUE et Ciments VENTE AU DETAIL : Avenue de Carthage ENTREPOT GÉNÉRAL DE MATERIAUX DE CONSTRUCTION G. GUERRIERA ET SAUCAZ

MAISON DESPEROUX FONDÉE EN 1888 à El-Afrane (banlieue de Tunis) CHAUX HYDRAULIQUE, CHAUX EN PIERRE PLÂTRE

Comptoir National d'Escompte de Paris Société anonyme au capital de 150 millions de francs entièrement versés Agences de Tunisie : TUNIS, SOUSSE, SFAJ, GABES

Crédit Foncier & Agricole d'Algérie Société anonyme. Capital : 30 millions Succursale de Tunis : 8, rue Es-Sadikia Agences à Soussse et Bizerte

Ancienne Maison AYMARD et THOMAS Société des Ateliers de Constructions Métalliques J. BERTRAND & Cie TUNIS - Avenue de Carthage - TUNIS